

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf.: CL/JR/IT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 15 JUIN 2015**

**L'an deux mille quinze, le VINGT-DEUX JUIN à 18 h**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Et**

**hors de la présence de Monsieur le Maire pour les questions n° 11 / 12 / 15 / 16 / 17 présidées par Monsieur Jean-Pierre COULON Premier Adjoint**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - E.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY**

**EXCUSES ayant donné pouvoir :**

**Nicolas LEBLANC** (à Jean-Pierre COULON pour les questions n° 1 à 7 et n° 10)

**Christian DEMUYNCK** (à Corinne DEROO) - **Jocelyne MICHAUX** (à Marie-Charles LALY)

**Guy CAMBRELENG** (à Marie-Christine MORETTI) - **Sophie CORDIER** (à Marc DANNEELS)

**Louis-Armand DE BEJARRY** (à Maryse GABET) - **Maryse GABET** (à Louis-Armand DE BEJARRY)

**Les pouvoirs de : Louis-Armand DE BEJARRY et de Maryse GABET ne peuvent être pris en compte**

**EXCUSES :**

**ABSENT(S) :**

**Louis-Armand DE BEJARRY**

**Maryse GABET**

**Michèle GRAS** (absente pour les questions n° 1 à 7)

**Sylvie ZATAR** (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n°15)

**Christine SAVAUX** (absente pour la question n° 23)

**Jean-Yves HERBEUVAL** (absent pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 24)

**Christophe DI POMPEO** (absent pour la question n° 27)

**Naëlle TAJDIRT** (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 36)

**SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT**

**OBJET N° 33 : Autorisation de signature du Contrat de ville 2015/2020**

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu la circulaire du 30 juillet 2014 du Premier Ministre aux Préfets relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération ;

Vu la circulaire du 15 octobre 2014 du Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

Vu la délibération n°249 du 18 décembre 2014 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre (C.A.M.V.S) relative au Programme territorial de cohésion sociale de la CAMVS, cadre de référence du contrat de ville ;

Vu la délibération n° 367 du 28 mai 2015 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge ;

Considérant que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et l'application du décret n°2014-1750 susvisé, la Ville de Maubeuge compte quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville, à savoir :

- Pont-de-Pierre,
- Provinces françaises,
- Epinette,
- Sous-Le-Bois.

Considérant, qu'en matière de politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération est « chef de file », et joue un rôle d'animation du réseau d'élus, de professionnels et de partenaires impliqués au niveau communal, de coordination des instances de pilotage, d'interlocuteur privilégié dans les relations avec l'Etat et d'autres pouvoirs publics.

Considérant que, dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre (C.A.M.V.S), doit proposer un contrat de ville intercommunal pour la période 2015-2020, concernant les quartiers de Maubeuge mentionnés ci-dessus et intégrant les orientations stratégiques définies par l'Etat relatives à l'égalité Femme-Homme, à la jeunesse, à la lutte contre les discriminations ainsi qu'à l'implication des habitants.

Considérant que les objectifs de ce contrat de ville visent à réduire les inégalités profondes et persistantes au sein de certains quartiers en dépit des efforts déployés et à redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, cohérence et efficacité.

Qu'il devra notamment permettre de mobiliser l'ensemble des politiques publiques autour d'un Projet Territorial de Cohésion Sociale (P.T.C.S) partagé par les acteurs et de les articuler autour des piliers identifiés dans la loi de programmation : le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale, le développement économique auxquels s'ajoutent la citoyenneté et les valeurs de la République.

Que la C.A.M.V.S s'est engagée avec l'Etat, en lien avec les communes et les partenaires à la mise en œuvre de cette réforme et que le prestataire « Extracité » a été missionné pour accompagner le processus d'élaboration, cofinancé à parité par l'Etat et la C.A.M.V.S.

Considérant que, dès l'été 2014, une réunion de lancement a permis d'informer, mobiliser et fédérer les 42 maires autour de l'élaboration d'un projet territorial de cohésion sociale qui constitue le socle du contrat de ville.

Que de ce travail partenarial initié en juillet, un cadre stratégique sur la base d'un diagnostic partagé s'est décliné autour de trois grandes ambitions :

- Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter la cohésion sociale ;
- Accompagner à l'émancipation individuelle et collective dans un contexte socio-économique dégradé ;
- Développer la capacité d'agir des citoyens.

Qu'à compter de janvier 2015, il s'en est suivi un processus de travail de co-construction du contrat de ville en plusieurs étapes avec les différents partenaires sur la déclinaison des enjeux et des propositions propres à chaque quartier prioritaire.

Que le contrat précise les nouveaux périmètres d'intervention, les éléments clefs du diagnostic territorial, les principes fondamentaux et les orientations stratégiques pour notre territoire, ainsi que les principaux enjeux (par piliers stratégiques) qui en découlent.

Que, par ailleurs, il décline les différentes contributions des communes par quartier prioritaire et quartier de veille ainsi que celles de l'ensemble des signataires : l'Etat, la Région, le Département, l'Agglomération, la Caisse des dépôts, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Groupement d'Intérêt Public Réussir en Sambre Avesnois et les bailleurs sociaux.

Qu'il précise enfin les modalités de suivi et d'évaluation du contrat de ville ainsi que les instances de pilotage stratégiques et opérationnelles.

Considérant que la CAMVS étant identifiée comme l'interlocuteur privilégié des acteurs, il en ressort une coresponsabilité de l'ensemble des partenaires signataires et la nécessité de garantir un bon équilibre, au plus près des besoins des habitants, entre la dimension intercommunale et l'action locale.

Qu'à cet effet, cette gouvernance doit reposer sur trois grands principes indispensables pour la réussite de ce contrat : un pilotage stratégique fort, une animation opérationnelle et une mutualisation entre les acteurs, par le biais notamment du dialogue partenarial, de la mise en réseau, de la coordination des acteurs et de la prise en compte de la parole des habitants.

Que, pour être encore plus efficaces, les actions devront faire l'objet d'un suivi plus opérationnel et d'une évaluation régulière afin de mesurer leur impact et leur plus-value.

Qu'enfin, parce que le contexte financier est contraint, la mutualisation des moyens entre les acteurs est également un gage de réussite pour atteindre les objectifs et mieux répondre aux besoins des habitants.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre, intégrant les quartiers prioritaires du territoire de la Ville de Maubeuge,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer ledit contrat et les pièces y afférentes.
- de valider la programmation selon le tableau ci-annexé.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Approuve** le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre, intégrant les quartiers prioritaires du territoire de la Ville de Maubeuge,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer ledit contrat et les pièces y afférentes.
- **Valide** la programmation selon le tableau ci-annexé.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**

  
**Arnaud DECAGNY**



Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action et objectifs visés	Public concerné Public spécifique	Coût total de l'action	Participation Commune	Participation Etat validée
ACSM Centre social La Fraternité	Vestiaire solidaire « Aux prix fleuris »	Animation d'un « vestiaire solidaire » à travers plusieurs activités	Tout public bénéficiaire des minimas sociaux	18 168,00	6 627,50	6 627,50
La Sauvegarde du Nord	Accès au droit en direction des jeunes et des adultes qui les entourent	Actions individuelles d'information, de conseil et d'accompagnement juridique et administratif	- de 26 ans, parents et professionnels	40 550,00	12 000,00	12 000,00
Culture et Liberté Nord	Demain ensemble pour une citoyenneté active	Découverte des institutions françaises et européennes	Jeunes de 16 à 25 ans, garçons et filles	17 299,00	3 500,00	3 500,00
L'atelier théâtre	Théâtre forum	Ateliers d'expression et d'improvisation	Jeunes	2 800,00	1 400,00	1 400,00
L'atelier théâtre	Pour une égalité Hommes-Femmes	Création d'un spectacle artistique	Jeunes et adultes de tous âges	12 600,00	6 300,00	6 300,00
Ville de Maubeuge Conservatoire	Classe orchestre	Transformation d'une classe entière en un petit orchestre pendant trois ans	Classe de CM1	20 818,00	10 409,00	10 409,00
Collège Vauban Maubeuge	Mon parcours musical au collège	Création d'une option CHAM (classe à horaires aménagés en musique)	Élèves boursiers	11 224,00	3 000,00	3 000,00
Lycée André Lurçat Maubeuge	Prévention du décrochage scolaire	Repérage d'une dizaine d'élèves suivis par une commission éducative et accueillis au centre social de La Fraternité	Collégiens et lycéens	19 656,00	7 862,00	7 862,00
ACSM Centre social Provinces Françaises	BRICOL'AGE	Action d'auto-réhabilitation accompagnée, visant l'appropriation du logement	Public adulte	34 154,00	12 896,00	12 896,00
Idem+arts	Ateliers d'arts plastiques auprès public handicapé	Animation d'atelier d'arts plastiques pour adultes handicapés	Public d'adultes et de retraités	6 500,00	2 150,00	2 150,00
ACSM Centre social Provinces Françaises	CLUB "IDEO"	Proposition d'activités innovantes	Jeunes de 11 à 17 ans	111 758,00	10 871,00	10 872,00
Ville de Maubeuge Servie Vie Locale	Alimentation et activités physiques	Mise en place d'animations sur l'équilibre alimentaire et l'activité physique dans les écoles	Élèves de 6 à 12 ans et leurs parents	14 865,00	7 432,50	7 432,00
Emergence - CIBC Hainaut Sambre Avesnois	Guidance	En complément du Contrat Local Santé accompagnement d'adultes en situation précaire	Public adulte	15 624,00	7 812,00	7 812,00
Arts et Travaux	Les Parallèle.S	Mise en place dans le quartier dans le quartier des Provinces Françaises d'une plate forme de pratique, de création et de diffusion artistique	Tout public	21 100,00	6 250,00	6 250,00
ACSM Centre social Epinette	Je suis citoyen	Organisation de « La quinzaine de la citoyenneté »	Jeunes de 10 à 14 ans et public adulte	37 582,00	18 791,00	18 791,00
Ville de Maubeuge Service Vie Locale	Habitants Citoyens	Création d'outils de démocratie participative, de découverte du territoire favorisant une approche active de la ville.	Les membres des Conseils Citoyens, du Conseil Municipal des Jeunes, les élus municipaux	2 225,00	1 112,50	1 112,50
<b>TOTAL ACTIONS</b>	<b>16</b>	<b>TOTAL VILLE/ETAT</b>		<b>386 923,00</b>	<b>118 413,50</b>	<b>118 414,00</b>